



Assemblée générale

Distr. limitée
2 novembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Sixième Commission

Point 180 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur

auprès de l'Assemblée générale à la Station
d'accueil de l'initiative des petits États insulaires
en développement (SIDS DOCK)

Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cabo Verde, Comores, Cuba, Dominique, Fidji, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Îles Marshall, Jamaïque, Kiribati, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Suriname, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu et Vanuatu : projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Station d'accueil de l'initiative des petits États insulaires en développement (SIDS DOCK)

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Station d'accueil de l'initiative des petits États insulaires en développement (SIDS DOCK),

1. *Décide* d'inviter la Station d'accueil de l'initiative des petits États insulaires en développement (SIDS DOCK) à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

